N.º 17

observation sur un corps platreux dans le vagin.

par M. Guignon chirurgien [illegible] Chartreuse en dauphiné.

Le 31. juin 1773. vint au grand hotel-dieu de lyon, jaquéline Glinée, agée de 54. ans, pour se faire traiter de sa maladie. elle fut couchée au lit no. 18 de la salle des femmes blessées. il s'agissoit d'un corps etranger retenu au haut du vagin, qui entouroit, et bouchoit exactement le col de la matrice. elle nous assura avoir fait mettre par une sœur de l'hotel-dieu une pessaire de liege enduit de cire, cinq ans auparavant, pour un renversement de la tunique interne du vagin, et cela par le conseil d'un eleve de la maison, qui lui avoit expressement recommandé de l'oter tous les huits jours pour le laver. comme c'etoit une femme dont la tete et la raison chanceloient un peu, (ce qui n'est pas rare parmi ce sexe) elle laissa le pessaire pendant les cinq années dans ce gouffre infect. ce qu'elle n'auroit pas pû supporter, si elle avoit été dans un age moins avancé, ou les menstrües coulent periodiquement. ce qui la determina a venir chercher du secours, c'etoit la difficulté de marcher, des douleurs en urinant, des pesanteurs considerables quand la vessie etoit presque pleine, des douleurs vives toutes les fois qu'elle alloit à la selle, et des lassitudes continuelles du coté des cuisses, sans fievre cependant. d'après ces signes comemoratifs et diagnostics, on jugea que ce ne pouvoit etre que le pessaire qui seroit surement incrusté de quelque matiere pierreuse, et qu'il falloit en consequence en faire l'extraction. pour cet effet, la malade fut preparée à l'operation par un lavement laxatif, et par une saignée mediocre. nous la mimes ensuite en travers sur le bord du lit, dans la situation de la lithotomie. maintenüe dans cet etat, Mr. Carret chirurgien en chef introduisit, après ~~ipo~~ avoir examiné le corps etranger avec le doigt indice, introduisit, dis je, des tenettes pour la taille trempées dans l'huile d'olive, et fit l'extraction à plusieurs reprises d'une matiere platreuse et jaunatre, laquelle rassemblée egaloit en volume, et non en regularité, le petit boulet d'un jeu de boules. aussitot la malade fut soulagée, tous les accidens qui avoient eü lieu cesserent: on ~~la~~ mit à un regime sobre pendant deux ou trois jours; on fit soir et matin des injections detersives, elle fut purgée une fois, et sortit delivrée d'un si penible fardeau, huit jours après son arrivée.

mais ce qu'il y a de singulier, on ne trouva parmi ce corps etranger, aucun vestige du pessaire qui lui avoit donné lieu. je conviens aisément de l'erosion du liege par le sejour des matieres acrimonieuses; mais je suis surpris qu'on n'ait point trouvé quelques restes de cire, etant sur que la cire est pour ainsi dire incorruptible. je fus très curieux d'examiner les matieres extraites, elles etoient dehors et dedans composées d'une même substance. ce seroit le cas de faire une dissertation; mais je laisse cela à des personnes plus eclairées que moi sur ce fait.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

ARC 62 d 8 n° 107

A Monsieur

Monsieur Louis Secretaire Perpetuel de l'academie Royale
de Chirurgie, rüe des fosés Saint-Germain Lauxerroy, près —
la colonnade du louvre —

a Paris